

Cahier des charges d'appel d'offres

Prestation de Service de Sécurité de MTN

Guinée

Appel d'Offres, effectué à Conakry, République de Guinée.

À LA DEMANDE DE : MTN Areeba Guinée SA, personne morale de droit Guinéen dûment constituée suivant RCCM/GC-KAL-09110 A/2005

**CI-APRÈS DÉNOMMÉE, POUR LES FINS DE L'APPEL D'OFFRES,
LE « MANDANT ».**

Gestionnaires du Dossier

Processus :

Nom : Mamady Camara

Téléphone : 664 22 26 49

Courriel : Mamady.Camara@mtn.com

TABLE DES MATIERES

1- CONTEXTE.....	3
2- INTERPRETATIONS.....	3
3- SOUMISSION.....	4-5
4- CONDITIONS TECHNIQUES.....	5-6
5- ETENDUE DE LA PRESTATION.....	7-8
6- OFFRE FINANCIERE.....	8
7- CADRE JURIDIQUE.....	8
8- DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	8-9

MTN GUINEE S.A LANCE L'APPEL D'OFFRES QUI SUIT :

Titre : Recherche d'une société de sécurité et de gardiennage.

Numéro d'appel d'offres : ARG/DRH/NK/001/2021

Page | 3

1- CONTEXTE

AREEBA GUINEE, Opérateur de téléphonie mobile en Guinée sous la marque MTN, entend pour la sécurisation de ses sites et biens, se procurer les services d'une société de sécurité expérimentée dans le domaine.

Ainsi, Le présent appel d'offre a pour objet la prestation de service de sécurité et de gardiennage. Il s'agit entre autres de la sécurisation des biens, des installations et des locaux de Areeba, ainsi que du monitoring, et du contrôle d'accès aux installations.

2- INTERPRETATIONS

Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte, les mots et expressions qui apparaissent dans l'Appel d'Offres, ou dans toute annexe ou documentation subordonnée à celui-ci, s'interprètent comme suit :

Appel d'Offres :

Désigne le présent appel d'offres et peut comprendre les Documents d'Appel d'Offres lorsque le texte l'exige

L'exploitant :

Désigne tout SOUMISSIONNAIRE choisi comme adjudicataire au terme du processus de l'Appel d'Offres

Soumission :

Désigne le Formulaire de Soumission, ses annexes et tout autre document requis par MTN Guinée, déposé par un SOUMISSIONNAIRE en réponse à l'Appel d'Offres;

Soumissionnaire :

Désigne la société ou personne morale qui a déposé sa Soumission conformément au présent Document d'Appel d'Offres et qui s'est engagée à satisfaire aux exigences et conditions du Document d'Appel d'Offres si le Contrat lui est octroyé

3- SOUMISSION

3-1 Conditions de participation

Les entreprises intéressées devront remplir un certain nombre de critères juridiques, techniques (compétences et expérience) et financiers conformément au point 4 du présent cahier de charge.

3-2 Règles de présentation

3-2-1 Langue et Monnaie

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission échangés entre le Soumissionnaire et le Mandant seront rédigés en français. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français, auquel cas, aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction en français fera foi.

Aux fins de la présente clause, l'unité monétaire Francs Guinéen (GNF) est considérée comme une monnaie admissible.

3-3 Contenu de la soumission

Chaque offre doit comporter une offre qualitative et une offre financière qui doivent être remises séparément selon les modalités prescrites au point 3-3-1 de la présente clause. Le SOUMISSIONNAIRE doit utiliser le document

3-3-1 Enveloppe

L'offre qualitative et l'offre financière doivent être transmises selon le principe de la double enveloppe, c'est-à-dire dans une enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes et scellées, portant respectivement les mentions « Enveloppe A - offre qualitative » et « Enveloppe B - offre financière ».

L'enveloppe A (offre qualitative) ne doit comporter aucune indication de prix sous peine d'entraîner le rejet automatique de la Soumission. Le formulaire « Bordereau de Prix » doit être soumis dans l'enveloppe B

3-3-2 Identification

Le SOUMISSIONNAIRE doit indiquer, sur chacune des enveloppes scellées portant respectivement les mentions « Enveloppe A - offre qualitative » et « Enveloppe B - offre financière », le nom et l'adresse du Soumissionnaire et placer le tout dans une enveloppe extérieure portant les informations suivantes :

- i)* le mot «Soumission»;
- ii)* le numéro d'Appel d'Offres;
- iii)* le titre de l'Appel d'Offres;
- iv)* l'adresse du lieu de réception des Soumissions mentionné

3-3-3 Règles d'interprétations du Formulaire de Soumission

Les règles suivantes s'appliquent pour interpréter le Formulaire de Soumission

- i)* Toute rature ou correction apportée à la Soumission doit être paraphée par le signataire de la Soumission;

- ii) Le SOUMISSIONNAIRE doit faire référence à la numérotation utilisée dans l'Appel d'Offres dans la présentation de sa Soumission.
- iii) .

3-4 Réception des soumissions

Pour être valide, les Soumissions doivent être reçues au plus tard :

DATE : 30/04/2021

Heure : 13h00

Les heures d'ouverture des bureaux de MTN Guinée pour la réception des Soumissions sont de 08h : 00 à 15h :00 du lundi à Jeudi et 08h à 13h les vendredis

3-5 Correction et retrait

Le SOUMISSIONNAIRE peut corriger, amender ou annuler sa Soumission avant l'heure et la date limite fixée pour la réception des Soumissions, par lettre recommandée, sans pour cela aliéner son droit d'en présenter une nouvelle dans le délai prescrit.

3-6 Propriété des Soumissions

La Soumission présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété matérielle de MTN Guinée et ne sont pas remis au SOUMISSIONNAIRE, à l'exception des Soumissions reçues en retard. Ces Soumissions seront reprises par les SOUMISSIONNAIRES concernés.

3-7 Admissibilité

3-7-1 Critères d'admissibilité

Afin d'être déclaré admissible, un SOUMISSIONNAIRE doit avoir en Guinée un Établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau;

3-8 Évaluation des Soumissions

3-8-1 Règles

Les Soumissions sont évaluées à partir des seuls renseignements qu'elles contiennent et des procédures prévues à l'Appel d'Offres.

3-9 Informations complémentaires

MTN Guinée se réserve le droit de demander à tout SOUMISSIONNAIRE des précisions ou des éclaircissements sur sa soumission déposée. Le cas échéant, le SOUMISSIONNAIRE doit lui transmettre par écrit les renseignements demandés dans le délai requis. Toutefois, l'information fournie par un SOUMISSIONNAIRE ne doit et ne peut pas avoir pour effet de modifier la

soumission déposée. MTN Guinée peut rejeter la Soumission du SOUMISSIONNAIRE qui ne se conforme pas à cette demande dans le délai prescrit.

3-10 Vérification

a) Conformité

Lors de la période de l'analyse des Soumissions, le Soumissionnaire doit, sur demande, permettre au représentant de MTN Guinée de vérifier la conformité de sa Soumission par rapport aux exigences des Documents d'Appel d'Offres.

b) Références

MTN Guinée se réserve le droit de vérifier les références de clients fournies par le SOUMISSIONNAIRE. Si ces références sont trompeuses, fausses ou inexactes, la Soumission peut être rejetée.

4- CONDITIONS TECHNIQUES

4-1 Validité des propositions commerciales

Suite à une analyse détaillée des propositions, seuls les soumissionnaires les plus compétitifs selon les critères de sélection établis seront retenus afin de participer aux négociations qui déboucheront sur un éventuel contrat de services.

Les soumissionnaires non retenus en seront informés par écrit.

4-2 Critères de sélection

La sélection de MTN Guinée sera basée sur l'ensemble des éléments du soumissionnaire y compris:

- la qualité des prestations proposées;
- notre perception des capacités du soumissionnaire à s'engager.
- la qualité des dossiers de réponses qui sera appréciée en fonction des critères de sélection suivants :
 - ❖ La présentation de tous les documents nécessaires délivrés par les autorités compétentes pour l'exercice du service de sécurité et de gardiennage
 - ❖ La Capacité du soumissionnaire à répondre avec pertinence aux besoins exprimés dans le présent appel d'offres
 - ❖ La qualité des prestations proposées (dont le mode d'organisation),
 - ❖ La garantie de qualité du service et sa pérennité,
 - ❖ Les preuves des formations reçues par le personnel du soumissionnaire
 - ❖ Les justificatifs du respect des obligations fiscales et sociales par le soumissionnaire
 - ❖ La Qualité de la réponse (précision, originalité, présence de toutes les pièces demandées, etc.) au présent appel d'offres;

5- ETENDUE DE LA PRESTATION

Dans le cadre de sa mission, le prestataire réalisera les prestations suivantes :

5-1 Prestations de jour :

Les agents de sécurité de jour assureront les prestations suivantes:

- Contrôle des accès (physiques et matériels) ;
- Orientation des visiteurs ;
- Prévention contre les actes de vols en effectuant des rondes de contrôle à l'intérieur et autour du site;
- Prévention et contrôle des incendies (les agents de gardiennage doivent vérifier régulièrement les moyens de lutte contre l'incendie : extincteurs...),
- Alerte de personnes et/ou services concernés lors d'un incident ;
- Prise des premières mesures en cas d'incident (incendie, ...) ;
- Contrôle de fermeture des portes ;
- Et toutes prestations supplémentaires jugées utiles.

5-2 Prestations de nuit :

- En plus des activités citées plus haut, le prestataire assurera le gardiennage et surveillance des sites en affectant des agents de nuit qui doivent effectuer des rondes toutes la nuit à l'intérieur et autour du site.
- Les agents seront chargés d'identifier, évaluer et contrôler tous les dangers et risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement du site et ses environs.

5-3 horaires et profil des agents et des superviseurs

Le prestataire assurera 24h sur 24 et 7 jours sur 7 la sécurité et gardiennage au sein des sites. Le prestataire affectera des agents de sécurité et de gardiennage qui doivent répondre au profil suivant :

- Niveau secondaire minimum
- Expérience dans le domaine (1 an minimum)
- Maîtrise des exigences des normes SSF (Sécurité -secourisme -feu)
- Ils doivent être :
 - Agés de 18 à 45 ans
 - D'une bonne constitution (état) physique
 - Moralement et civiquement irréprochables
 - Présentables
- De même, les superviseurs désignés pour assurer le suivi de la bonne exécution des prestations, doivent être :
 - Qualifiés (niveau bac minimum)
 - Expérimentés dans le domaine (3 ans minimum)

5-4 Autres Obligations du Soumissionnaire

- Indiquer dans l'offre les moyens, outils, équipements technique nécessaire à l'exécution de la prestation ;
- Il indiquera dans sa proposition sa politique de formation et les programmes de formation exécutés des deux dernières années

6- OFFRE FINANCIERE

Suivant visite du site, le soumissionnaire présentera :

- Le tarif mensuel brut par agent.
- Une proposition du nombre d'agent

7- CADRE JURIDIQUE

7-1 Assurances

Le soumissionnaire s'engage à souscrire une assurance tout risque dès la signature du contrat et devra fournir lors de sa réponse à l'appel d'offres la copie de moins de 6 (six) mois de ces polices d'assurance à MTN Guinée. Ces assurances devront couvrir sa responsabilité civile professionnelle et exploitation.

8- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

8-1 Avis

8-1-1 Appel d'Offres

Tous les avis de MTN Guinée dans le cadre de cet Appel d'Offres, sont transmis par courrier électronique dont l'adresse est fournie par le soumissionnaire. Il est de la responsabilité du SOUMISSIONNAIRE de consulter ce courrier afin de prendre connaissance de tels avis en temps opportun. Seules les informations transmises par écrit, soit par le gestionnaire du dossier, soit par son représentant, et signifié personnellement au destinataire ou envoyé par courrier en recommandé à l'adresse du destinataire, doit être considéré comme étant légalement donné, et peuvent lier MTN Guinée qui décline toute responsabilité à l'égard de toute information obtenue d'une autre source.

8-2 Résolution de différends

8-2-1 Négociations de bonne foi

S'il survient un différend se rapportant à l'interprétation, l'exécution ou l'annulation du présent appel d'offres, les PARTIES doivent se rencontrer et négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

8-3 Médiation

8-3-1 Règles

Si le différend ne peut être résolu par la voie d'une négociation de bonne foi entre les PARTIES à l'intérieur d'un délai raisonnable, les PARTIES conviennent de soumettre leur différend à la médiation entre les PARTIES en conflit conformément aux règles de médiation de l'instance choisie par MTN Guinée.

8-3-2- Règlement

Tout règlement d'un tel différend par voie de médiation par les PARTIES doit être documenté par écrit. Si ce règlement modifie les termes de l'appel d'offres, cette modification doit être documentée dans un écrit signé par les deux PARTIES et annexé à l'appel d'offres.